

SCoT du Pays des Mauges

lettre d'information n° 1



Depuis avril 2009, le Pays des Mauges élabore son Schéma de Cohérence Territoriale. Il s'agit pour l'ensemble des élus, des acteurs économiques et associatifs, de préparer l'avenir de notre territoire. Quels équilibres voulons-nous pour notre cadre de vie ? Quelle place réserver aux grands projets d'aménagements ? Quels types d'activité préserver, accueillir et promouvoir ? Quels services proposer à nos populations et nos entreprises ? Quelle stratégie adopter face à l'essor des agglomérations qui nous entourent ? C'est Tous ensemble que nous devons répondre à ces questions, afin de défendre l'identité des Mauges. A chaque étape de ce processus, il est primordial d'informer et de débattre. Plusieurs réunions d'échanges ont été organisées. Des expositions circulent au sein des communes des Mauges, elles seront enrichies au fur et à mesure de l'avancée de la démarche.

André MARTIN,

Président du Pays des Mauges,
Maire de Saint-Sauveur-de-Landemont,
président de la communauté de communes
du canton de Champtoceaux.

Le SCoT : un outil pour anticiper et imaginer ensemble notre avenir

Un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) définit, pour les 10 à 20 ans à venir, une **stratégie globale de développement** qui tient compte de toutes les composantes du territoire : économie, habitat, transports équipements et services, environnement... Destiné à assurer la **cohérence des politiques d'aménagement** du Pays des Mauges, le SCoT permettra d'agir concrètement pour améliorer la qualité de vie des habitants.

L'élaboration du SCoT comprend trois phases :

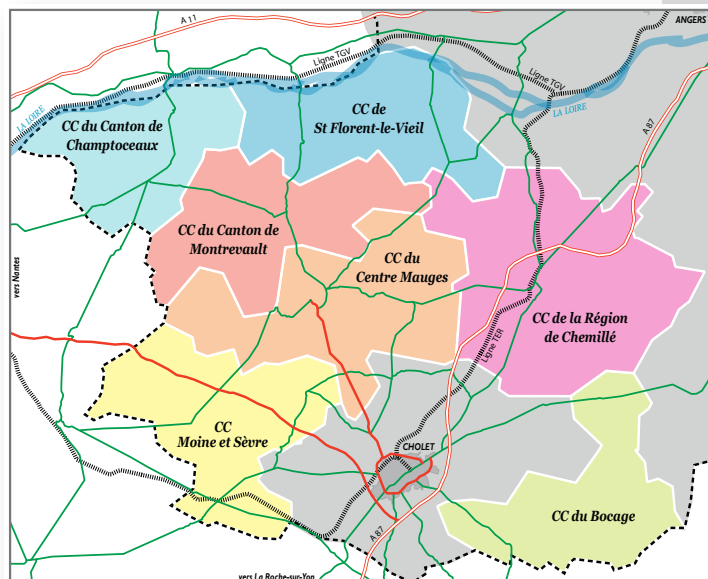
- **Le diagnostic** analyse les atouts et faiblesses du territoire et dégage les enjeux pour l'avenir.
- Le **Projet de d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** décrit les orientations stratégiques retenues par les élus et fixe les objectifs du SCoT.
- **Le Document d'Orientation** traduit ces objectifs en orientations d'aménagement et d'urbanisme. Il a une portée réglementaire : une fois le SCoT adopté, les communes du territoire devront traduire ses orientations dans leurs documents d'urbanisme.

Le Pays des Mauges :

Le Pays des Mauges est un établissement public local regroupant 7 communautés de communes : celles des cantons de Champtoceaux, de St Florent-le-Viel, de Montrevault, de Centre Mauges, de la Région de Chemillé, de Moine-et-Sèvre et du Bocage. Ce territoire comprend **71 communes et 125 000 habitants**. L'objectif de cette union : **nous doter des services équivalents à ceux d'une agglomération de 100 000 habitants**.

Les élus du Pays des Mauges :

Le Pays des Mauges est présidé par André MARTIN. Le Comité Syndical, assemblée délibérante, est composé de 78 délégués désignés par les 71 communes et les 7 communautés de communes.



Septembre 2010

Le diagnostic : Les Mauges un territoire en pleine mutation, sous l'influence croissante des agglomérations voisines

Population : une forte croissance sous l'influence des agglomérations voisines

Les Mauges ont gagné près de 10 000 habitants entre 1999 et 2006, surtout de jeunes actifs venant des agglomérations voisines, d'où des perspectives de forte croissance : au moins **23 000 habitants supplémentaires d'ici 2030**.

Emploi et économie : un modèle traditionnel en forte mutation

Le taux d'activité est important : 49 % (France : 47 %). Industrie et agriculture sont les deux piliers de l'économie des Mauges. **Une économie qui a su rebondir** suite à la crise des secteurs du cuir et de l'habillement, mais qui doit encore évoluer vers les services, le secteur touristique...

Le modèle des Mauges évolue : en 1990, 6 % de la population active travaillait hors du territoire, 18 % en 2006. Traditionnellement répartie sur le territoire, l'activité a tendance à se concentrer, principalement sur Beaulieu et Chemillé. Des pôles secondaires émergent ou pourraient se constituer : Saint-Macaire, Montjean/La Pommeraye...

Habitat : des besoins forts en logements, une offre à diversifier

Les Mauges ont fait face à des besoins importants : 1 233 constructions par an entre 2005 et 2007. Ces besoins vont perdurer en raison de la diminution de taille des ménages et de l'arrivée de nouvelles populations. **Un mode d'aménagement de plus en plus consommateur d'espace** : 100 hectares par an entre 2000 et 2006 pour l'habitat au détriment de l'activité agricole.

Une attractivité «par défaut», due au prix du foncier moins élevé que dans les territoires et agglomérations proches. Les constructions sont surtout des maisons récentes proposées à de jeunes ménages à revenus modestes accédant à la propriété. Diversifier l'offre en logements permettrait de répondre aux différents besoins résidentiels, qui varient selon les âges et conditions sociales, et d'optimiser les équipements et services.

Transports et déplacements : une mobilité croissante, un réseau routier efficace, peu de transports en commun

Le mode de développement récent des Mauges conduit à **un nombre croissant de déplacements**, notamment vers les pôles d'emplois extérieurs. Ces déplacements se font par des axes routiers de bonne qualité et en amélioration.

La **future 2x2 voies** Beaulieu-Ancenis et le «grand contournement nantais» constituent **un enjeu fort d'organisation** du territoire.

Peu de transports en commun : les trains régionaux sont en périphérie des Mauges et le réseau de cars est surtout destiné aux scolaires. Des modes de transports alternatifs et complémentaires à la voiture individuelle restent à imaginer.

Commerces, services et équipements de proximité : une bonne répartition sur le territoire

Certains sont à développer : cinéma, électroménager, médecins spécialistes.

Le secteur associatif est dynamique, notamment dans les services à la population, c'est un atout à préserver. L'accès à l'internet haut-débit doit être amélioré.

Environnement : un patrimoine à préserver et valoriser

Entre Loire et Bocage, les Mauges bénéficient de paysages variés, un cadre de vie qui pourrait être encore valorisé.

Enjeu majeur : la **qualité de l'eau** devra être améliorée. Les autres défis à relever : préserver la biodiversité, développer les énergies renouvelables (éolien, solaire...), maintenir et développer une agriculture respectueuse de l'environnement.

Quelles perspectives de développement pour les Mauges ?

Face aux mutations récentes et rapides des Mauges, au développement des agglomérations voisines, comment se développer tout en gardant notre identité ?

Les élus du Pays des Mauges ont travaillé plusieurs scénarios d'évolution possible du territoire, pour aboutir au Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui sera présenté dans la prochaine lettre d'information à paraître au cours de l'hiver 2010.

Pour en savoir plus :

<http://scotdupaysdesmauges.proscot.fr>